



CHAMPIONNAT de FRANCE UNIVERSITAIRE de MATCH RACING 2016

COUPE DE L'UNIVERSITE DE NANTES 2016 - 11^{ème} édition

26, 27, 28 et 29 mai 2016

AVIS DE COURSE

MODIFICATION DE L'AVIS DE COURSE (2 mai 2016)

1 ORGANISATEUR

Le Championnat de France Universitaire de Match Racing et la Coupe de l'Université de Nantes sont organisés par le Club Nautique APCC et le CRSU Pays de la Loire, en collaboration avec le SUAPS Nantes, en partenariat avec la FFVoile.

2 LIEU ET DATE

Le Championnat de France Universitaire de Match Racing et la Coupe de l'Université de Nantes auront lieu les 26, 27, 28 et 29 mai 2016 à Pornichet (44) (Club Nautique APCC).

3 GRADE DE L'ÉPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 3 a été demandé à **World Sailing**. Le grade de l'épreuve pourra être modifié par le comité WS de match racing.

4 PROGRAMME

Judi 26 mai

Accueil des participants
De 14h00 à 17h00 Entraînement
18h30 Apéritif de bienvenue

Vendredi 27 mai :

09h30 Accueil des participants
10h00 Briefing
10h30 Premier signal d'attention
19h00 Annonce des résultats de la journée
20h00 Repas des équipages au club house de l'APCC à Pornichet.

Samedi 28 mai :

09h00 Briefing
10h00 Premier signal d'attention
19h00 Apéritif et annonce des résultats de la journée
Soirée libre

Dimanche 29 mai :

09h00 Briefing
10h00 Premier signal d'attention
14h00 Finales et Petites finales
17h30 Remise des prix du Championnat de France et de la Coupe de l'Université de Nantes 2016

CONDITIONS D'ADMISSION

- a. L'épreuve « Coupe de l'université de Nantes et Championnat de France Match Racing » accueille **13 équipages** invités par l'Université de Nantes et/ou inscrits au championnat de France universitaire de match Racing dont 4 équipages étrangers.
- b. Le skipper devra conserver la barre pendant les courses, sauf en cas d'urgence. Le changement d'équipier est libre entre les autres participants sous réserve d'une demande écrite ou orale l'autorité organisatrice.
- c. Tous les barreaux devront avoir un identifiant "Sailor ID" obtenu sur le site de l'ISAF : www.sailing.org/isafsailor

6 INSCRIPTIONS

- a) Les engagements avec paiement des frais, devront parvenir avant le 3 mai 2016 auprès du CRSU de Nantes. Les règles de participation aux sélectives et championnat de France Universitaire seront appliquées.
- b) Les inscriptions seront confirmées à l'organisateur avant le 22 avril. La CARTE d'ETUDIANT, la licence FFSU et la licence FFVoile sont obligatoires pour chacun des participants français.
- c) Les frais d'inscription sont de 480 € à payer par chèque à l'ordre du CRSU de Nantes (Cf. Paragraphe n°15 - Renseignements complémentaires).
- d) Il sera demandé un chèque de caution de 1500 € rendu au plus tard 10 jours après l'épreuve si aucun dommage n'est commis sur les bateaux. Au cas où l'AO décide de prélever une partie de ce dépôt, il pourra être demandé au barreur de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- e) Tous les membres de l'équipage devront avoir une assurance responsabilité civile (minimum de couverture: 1,5 million €)

7 REGLES APPLICABLES

- a. Les « règles » comme définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV 13-16, incluant l'annexe C).
- b. Les règles « d'utilisations des bateaux » (annexe C des RCV), qui s'appliquent également pour les entraînements. Les règles de classes ne s'appliquent pas.
- c. Les prescriptions de la FFVoile aux règles 64.3, 68, 70.5, 86.3, 88.2, 91, et à l'annexe F s'appliqueront et sont affichées sur le tableau officiel d'information.

d. Nouvelles modifications aux RCV :

Conformément à la RCV 86.3, cette compétition utilisera l'ensemble des règles expérimentales proposées pour le Match Racing. La formulation détaillée de ces modifications aux règles est décrite dans l'annexe A de l'Avis de course.

e. Autres modifications aux RCV

(1) La RCV 49.2 ne s'appliquera pas.

(2) Ajouter à la règle 41 : (e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord soit approximativement à l'emplacement de la récupération.

(3) La règle C8.6 sera modifiée dans les instructions de course.

f. La réglementation de la FF Sport U (Guide 2015 – 2016)



8 VOILIERS

- a. L'épreuve se court sur une flotte de « J80 ».
- b. Les bateaux seront fournis avec 1 GV, 1 foc, 1 spinnaker asymétrique.
- c. Les bateaux seront tirés au sort au début de chaque jour ou de chaque nouvelle phase.

9 EQUIPAGES

- a. L'équipage, skipper inclus, est composé de 4 membres. (4 ou 5 équipières pour les équipages féminins)
- b. Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de 350 kg.
- c. Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage

10 FORMAT DE L'EPREUVE

- a. L'épreuve est constituée d'un round robin puis de demi-finales et finales
- b. A tout moment, l'AO pourra modifier le format, terminer ou supprimer des courses, si les conditions ne permettent plus de terminer l'épreuve dans le format initialement prévu.

11 PARCOURS

- a. Les parcours sont de type Match Racing (2 près - 2 vent arrière) en laissant les marques à tribord, avec arrivée au vent arrière.
- b. La zone de course est située : au nord de la digue du port de Pornichet.

12 PUBLICITE

- a. Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la Régulation ISAF 20.3.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'AO.

13 PRIX

- a. Le nom de l'équipage vainqueur sera gravé sur la Coupe de l'Université
- b. Le premier équipage français sera Champion de France 2016.

14. RESPONSABILITE

Toutes les personnes participantes à l'épreuve le font à leurs propres risques. L'autorité organisatrice, ses associés et correspondants ne sont pas responsables sur les pertes, les dommages, les blessures et les conséquences encourues, quelle qu'en soit la cause.

Rappel de la règle 4 des RCV : « chaque bateau est responsable de sa décision de prendre le départ ou de poursuivre la régata ».

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les boissons seront à disposition pendant la durée des matchs.

Les équipages sont invités au repas des équipages le vendredi soir et au repas du samedi soir. La présence de tous est obligatoire.

Un pique nique sera mis à disposition des équipages les vendredi, samedi et dimanche midi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à : Luc Pillot
Université de Nantes : luc.pillot@univ-nantes.fr - Tél. 33 (0)2 51 83 72 09



ANNEXE X –

ENSEMBLE DE REGLES EXPERIMENTALES POUR LE MATCH RACING

Les modifications aux RCV sont détaillées ci-dessous.

Les règles **en rouge** sont les règles modifiées par rapport à l'ensemble de règles expérimentales 2015.

A. Ajouter une nouvelle RCV 7 au chapitre 1 :

7 DERNIER POINT DE CERTITUDE

Les umpires supposeront que l'état d'un bateau ou sa relation avec un autre bateau n'a pas changé tant qu'ils ne sont pas certains que cet état a changé.

B. Supprimer les RCV 18, C2.6 et C2.7 et remplacer par :

18 PLACE A LA MARQUE

18.1 Quand la règle 18 s'applique

La règle 18 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser une *marque* du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la *zone*. Cependant, elle ne s'applique pas entre un bateau s'approchant d'une *marque* et un autre la quittant.

18.2 Donner la place à la marque

- (a) Quand le premier bateau atteint la *zone*,
 - (1) si les bateaux sont *engagés*, le bateau à l'extérieur à ce moment-là doit par la suite donner au bateau à l'intérieur la *place à la marque*
 - (2) si les bateaux ne sont pas *engagés*, le bateau n'ayant pas encore atteint la *zone* doit par la suite donner la *place à la marque*.
- (b) Si le bateau ayant droit à la *place à la marque* quitte la *zone*, le droit à la *place à la marque* cesse de s'appliquer et la règle 18.2(a) s'applique à nouveau si besoin, **selon la relation entre les bateaux au moment où la règle 18.2(a) s'applique à nouveau.**
- (c) Si un bateau a obtenu un *engagement* à l'intérieur et que, depuis le moment où l'engagement a commencé, le bateau à l'extérieur a été incapable de donner la *place à la marque*, ce dernier n'est pas tenu de la lui donner.

18.3 Virer de bord ou empanner

Quand un bateau prioritaire *engagé* à l'intérieur doit **changer de bord** à une *marque* pour suivre sa *route normale*, il ne doit pas, jusqu'à ce qu'il **change de bord**, passer plus loin de la *marque* qu'il n'est nécessaire pour suivre cette route. La règle 18.3 ne s'applique pas à une *marque* d'une porte **ou à une marque d'arrivée et un bateau ne doit pas être pénalisé pour avoir enfreint cette règle sauf si la route d'un autre bateau a été affectée par l'infraction à cette règle.**

C. Modification de la définition de Place à la marque :

Place à la marque Place pour un bateau pour naviguer sur sa *route normale* pour contourner ou passer la *marque* du côté requis. **Si la *place* inclut un changement de bord, ce virement ou cet empannage ne doit pas être effectué plus rapidement qu'il ne l'aurait été pour suivre sa *route normale*.**

D. Ajouter la nouvelle règle suivante :

C2.14 La règle 17 est supprimée.